CMQuébec
Gestion des matières résiduelles

BILAN EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2025





Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031

Janvier 2026

TABLE DES MATIÈRES

La CMQuébec et la gestion des matières résiduelles 04

- Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 06
- La GMR au quotidien 07

Bilan 2024-2025 des mesures du PMGMR 08

- Orientation 1 08
- Orientation 2 12
- Orientation 3 15
- Orientation 4 16
- Orientation 5 16
- Orientation 6 17

Merci! 20

Abréviations 21

LA CMQUÉBEC ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Conformément à la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec et la Loi sur la qualité de l'environnement, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) a la **responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur un plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)** pour la Rive-Nord de son territoire, en plus de coordonner sa mise en œuvre et d'assurer son suivi.

Le territoire d'application du PMGMR de la **CMQuébec (Rive-Nord) englobe 27 municipalités locales** regroupées au sein de quatre composantes géographiques (ci-après nommées composantes), soit :

Agglomération de Québec

3 villes

MRC de La Côte-de-Beaupré

9 municipalités

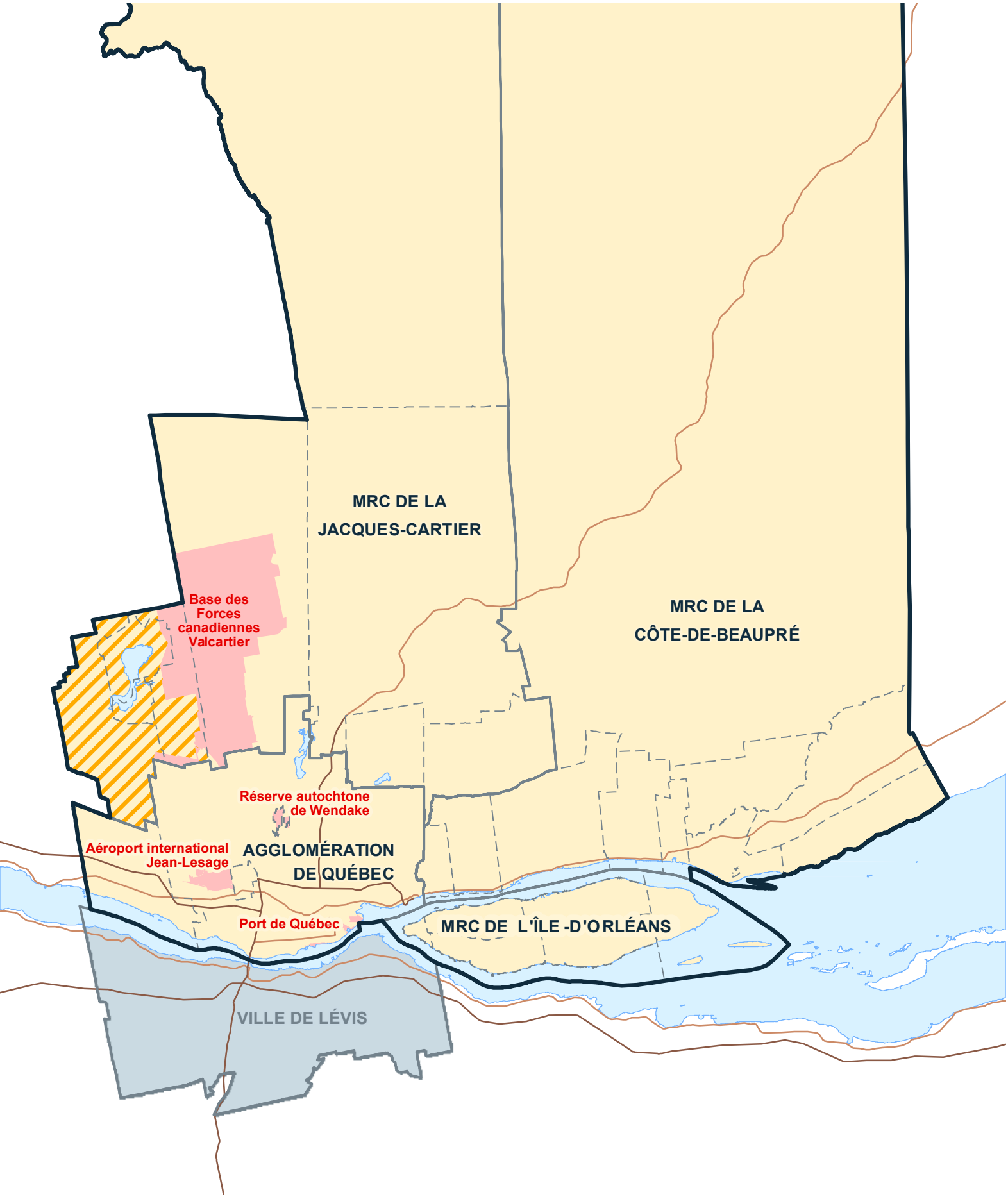
MRC de L'Île-d'Orléans

6 municipalités

MRC de La Jacques-Cartier

9 municipalités dont 4 sont membres de la RRGMRP*

* Consultez la page 21 pour les abréviations.


MRC DE LA
JACQUES-CARTIER
MRC DE LA
CÔTE-DE-BEAUPRÉ
Base des
Forces
canadiennes
Valcartier
Réserve autochtone
de Wendake
Aéroport international
Jean-Lesage
AGGLOMÉRATION
DE QUÉBEC
Port de Québec
MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
VILLE DE LÉVIS

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 de la CMQuébec (Rive-Nord) contient **6 orientations** et **40 mesures** qui permettront d'atteindre **7 objectifs** ambitieux pour réduire les quantités de matières résiduelles éliminées, et pour augmenter le recyclage et la valorisation.

Les **6 orientations** sont :

1. Informer, sensibiliser et éduquer la population et les divers acteurs du territoire afin de les mobiliser et les responsabiliser face à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles.
2. Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire.
3. Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi afin de lutter contre le gaspillage des ressources.
4. Améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération.
5. Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables.
6. Renforcer le réseautage entre les acteurs en gestion des matières résiduelles et améliorer les connaissances afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles.

Les 7 objectifs ambitieux

- Réduire à **423 kg ou moins la quantité de matières éliminées** par habitant.
- Recycler **76 %** du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal.
- Recycler **81 %** des matières organiques.
- Recycler et valoriser **83 %** des résidus de construction, rénovation et démolition.
- Recycler et valoriser **44 %** des résidus domestiques dangereux hors REP.
- Recycler et valoriser **79 %** des résidus encombrants.
- Mettre en valeur **49 %** des textiles.



La GMR au quotidien

Attestation ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC

En mars 2024, la CMQuébec a obtenu le niveau Performance + du programme de reconnaissance ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC. Ce niveau d'attestation reconnaît les saines pratiques implantées au sein de l'organisation et l'encadrement exemplaire en gestion responsable des matières résiduelles de la CMQuébec.

Plusieurs actions organisationnelles ont permis d'accéder et de maintenir ce niveau de performance, dont :

- l'adoption en 2023 d'une Politique d'intégration du développement durable dans les pratiques administratives de la CMQuébec.
- l'adoption d'un Plan d'action 2024-2027 en gestion des matières résiduelles.
- l'adoption du Plan d'action de développement durable 2024-2027.
- l'intégration d'une démarche de gestion écoresponsable des événements.
- la formation des employés à une saine gestion des matières résiduelles et au développement durable (2024) et à la consommation responsable (2025).
- la caractérisation annuelle des matières résiduelles générées au bureau administratif, et bien plus !

L'ensemble de ces actions a permis à la CMQuébec d'atteindre et de maintenir un **taux de récupération de 88 %** des matières résiduelles générées.

L'implication régionale

La CMQuébec est impliquée dans plusieurs démarches régionales et participe à divers comités en gestion des matières résiduelles et en économie circulaire :

- Membre observateur sur le comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR) et sur le comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (CVLE).
- Membre du comité de cocréation de la Stratégie événementielle durable de Destination Québec cité.
- Membre du groupe de travail sur les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) – volet enjeux municipaux – coordonné par RECYC-QUÉBEC.
- Membre de la communauté de pratique en économie circulaire coordonnée par Coop Carbone.



BILAN 2024-2025 DES MESURES DU PMGMR

Depuis l'entrée en vigueur en mars 2024 du PMGMR, la CMQuébec a débuté la mise en oeuvre de **16 mesures** par la réalisation de projets structurants.

Orientation 1

Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les divers acteurs du territoire à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles

En collaboration avec les MRC, agglomération et municipalités de son territoire, la CMQuébec a amorcé en 2025 une **démarche en marketing social** afin de mieux comprendre les habitudes, les motivations et les freins de la population en gestion des matières résiduelles.

Mesure 1. Identifier les habitudes et les comportements de la population relativement à la gestion des matières résiduelles

Cette initiative répond à un constat : malgré les efforts de sensibilisation réalisés depuis de nombreuses années, la réduction des matières générées et le taux de récupération stagnent.

Guidée par M. François Lagarde, expert-conseil senior en communications et marketing social, cette démarche mènera à la production d'un Plan de marketing social 2026-2031 visant à renforcer les comportements de réduction à la source et de réemploi.

Ce plan ciblera les messages et les stratégies de communication adaptés et identifiera l'accompagnement requis et les outils pratiques à développer pour favoriser le passage à l'action vers les comportements souhaités.

En 2024 et 2025, la CMQuébec a intensifié ses efforts de communication sur la gestion des matières résiduelles et l'économie circulaire. Plusieurs **publications sur les réseaux sociaux et sur le site web de la CMQuébec** ont été réalisées.

Mesure 2. Sensibiliser et accompagner la population en diffusant des informations pratiques et en développant des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles

Au total, **38 publications** ont été diffusées sur Facebook, LinkedIn et Mailchimp, portant sur la gestion des matières résiduelles et l'économie circulaire. Elles ont rejoint plus de **15 000 personnes** (indicateur : couverture[1]) sur Facebook, avec un taux d'engagement[2] moyen de 1,95 %, tandis que le taux d'engagement sur LinkedIn a atteint une moyenne remarquable de 11,37 %.

Les pages web ont également suscité un fort intérêt depuis 2024. Ces résultats démontrent l'importance des outils numériques pour informer, mobiliser et soutenir la transition vers des pratiques plus durables.

plus de
34 000 vues[3]
pour la page
Bottin du réemploi

plus de
2 600 vues
pour les pages
GMR et PMGMR

plus de
547 vues
pour la page
Plastiques à usage unique

plus de
1 575 vues
pour la page
Stratégie métropolitaine en économie circulaire et la documentation en lien avec l'économie circulaire



[1] **Couverture** : L'indicateur « couverture » correspond au nombre total de personnes uniques ayant vu la publication sur Facebook, ce qui reflète la portée et la visibilité de nos contenus.

[2] **Taux d'engagement** : Le « taux d'engagement » mesure le niveau d'interaction des utilisateurs avec une publication par rapport à sa portée. Sur Facebook, un taux entre 1 % et 2 % est considéré comme moyen, tandis que sur LinkedIn, un taux supérieur à 10 % est exceptionnel. Plus il est élevé, plus le contenu suscite l'intérêt, ce qui explique que LinkedIn, plateforme professionnelle, génère généralement un engagement plus fort que Facebook pour les mêmes publications.

[3] **Vues** : L'indicateur « vues » correspond au nombre total de fois qu'une page web a été consultée, incluant les consultations répétées par un même utilisateur. Il mesure la popularité et l'intérêt pour un contenu spécifique.

Mesure 4. Sensibiliser et accompagner les établissements scolaires, les services de garde et leurs clientèles, et développer des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles

Ce programme, financé par la CMQuébec et animé par l'organisme Québec'ERE, vise notamment à sensibiliser les jeunes à une meilleure gestion des matières résiduelles et s'adresse aux élèves du 2e et 3e cycle du primaire ainsi qu'au 1er cycle du secondaire.

En 2024-2025, le programme d'éducation relative à l'environnement (ERE) a permis de visiter **24 écoles différentes** (primaires et secondaires) situées sur la rive-nord du territoire métropolitain et de sensibiliser et outiller un total de **2 233 élèves** regroupés dans **100 classes**.

Les atividés d'éducation offertes ont abordé **trois thématiques clés** :

1. la consommation responsable (emprunt, réparation, réutilisation, achat de seconde main).
2. la hiérarchie des 3RV E et la qualité du tri.
3. les installations de traitement des matières résiduelles (centres de tri, écocentres, complexe de valorisation énergétique, lieu d'enfouissement technique (LET), centre de biométhanisation, site de compostage, etc.).



La réalisation d'une étude sur le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) a permis de réunir **37 intervenants locaux et provinciaux** afin de documenter et d'analyser des pistes de solutions à mettre en œuvre sur le territoire pour réduire l'élimination des résidus de CRD et favoriser leur réemploi et leur récupération.

Mesure 6. Sensibiliser et accompagner les acteurs du milieu de la construction, la rénovation et la démolition (CRD), et développer des outils adaptés pour eux afin qu'ils puissent mettre en place les meilleures pratiques pour gérer les matières résiduelles

En 2025, la CMQuébec a confié un mandat à la firme Stratzer afin de réaliser une étude sur la circularité des résidus du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). Cette étude est soutenue financièrement par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.



En plus de répondre à cette mesure du PMGMR, cette étude découle de la Stratégie métropolitaine en économie circulaire adoptée en 2024.

L'étude analyse les flux de matériaux prioritaires, cartographie les acteurs du secteur et identifie des solutions pour favoriser la réutilisation des résidus et la résilience des chaînes d'approvisionnement. Deux ateliers ont réuni divers intervenants œuvrant directement ou indirectement dans les projets de gestion des résidus de CRD, notamment : des municipalités, des détaillants de quincaillerie, des entrepreneurs, des architectes, des associations diverses en construction, des centres de tri de matériaux de CRD, des instances gouvernementales et bien plus ! Les résultats de l'étude seront rendus publics en 2026.

Mesure 7. Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)

Le comité de cocréation de la Stratégie événementielle durable était formé d'une vingtaine d'acteurs variés, tels que des représentants de lieux d'accueil événementiels, des promoteurs, des municipalités, des organisations impliquées dans le secteur événementiel, des institutions, des bailleurs de fonds et des organisations œuvrant en concertation et en soutien aux organisateurs d'événements, ainsi que du ministère du Tourisme.

En collaborant avec ces intervenants, la CMQuébec a contribué à définir des lignes directrices communes mettant de l'avant la réduction à la source, la limitation des matières résiduelles et la mutualisation des ressources. Elle a également souligné l'importance de mesurer et de suivre les données pour évaluer les progrès et valoriser les retombées.

La CMQuébec a **contribué activement à l'élaboration de la Stratégie événementielle durable de Destination Québec cité en participant au comité de cocréation** mis en place en 2025. Cette implication s'inscrit dans la présente mesure du PMGMR, qui vise à harmoniser des critères écoresponsables pour tous les événements sur le territoire.

Cette implication a permis d'assurer une cohérence entre le PMGMR, la Stratégie métropolitaine en économie circulaire et la Stratégie événementielle durable de Destination Québec cité.

Orientation 2

Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire

Le développement de la Stratégie métropolitaine en économie circulaire a permis de mobiliser près de **300 personnes** et de regrouper plus de **20 représentants** de divers milieux.

Mesure 8. Développer une stratégie métropolitaine et un plan d'action en économie circulaire

En 2024, la CMQuébec a adopté sa Stratégie métropolitaine en économie circulaire 2024-2035, en cohérence avec le PMGMR et le Plan d'action de la Zone économique métropolitaine (ZEM).

Cette stratégie, élaborée avec une **vingtaine de représentants des milieux économique, municipal, environnemental et de la recherche**, s'appuie sur un portrait-diagnostic réalisé par le Conseil régional en environnement de la Capitale-Nationale (CRE Capitale-Nationale) et sur une vaste consultation ayant mobilisé près de trois cents personnes.

Elle propose une vision commune et **six orientations** pour transformer les pratiques et ainsi accélérer la transition circulaire :

1. Renforcer le modèle économique.
2. Accélérer la transition circulaire des entreprises.
3. Soutenir les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale.
4. Accroître la circularité dans les pratiques municipales.
5. Engager la population.
6. Développer les connaissances.



Quatre catégories de matières prioritaires sont ciblées par la stratégie : résidus de CRD, textile, résidus alimentaires et plastiques.

Mesure 9. Identifier les possibilités de maillages et les débouchés, à même notre territoire, pour favoriser l'économie circulaire

En 2025, la CMQuébec a lancé, en collaboration avec Québec International et le Créneau Machines, un projet pilote de maillages industriels dans le secteur de la transformation métallique, et ce, grâce au soutien financier du Secrétariat à la Capitale-Nationale, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ainsi que des villes de Québec et de Lévis.

Un projet pilote de maillages industriels visant à favoriser la collaboration entre entreprises du secteur de la transformation métallique a permis de générer **448 maillages potentiels** entre **36 entreprises participantes**.

L'objectif du projet était de recenser les besoins et les offres en équipements et services afin d'encourager la mutualisation, réduire les coûts et les émissions de gaz à effet de serre (GES), renforcer la chaîne d'approvisionnement et stimuler l'économie circulaire.

Au total, **36 entreprises ont participé au projet pilote, générant 448 possibilités de collaboration, soit en moyenne 32 par entreprise**. Les meilleurs potentiels de maillage identifiés sont les suivants :

- Services (conception en ingénierie, en dessin de fabrication et en dessin de montage).
- Équipement de préparation de pièces (pliage, découpe de plaque au laser et au plasma, roulage de plaque).
- Équipement de finition (peinture en poudre et liquide, sablage au jet de sable).
- Équipement d'usinage (usinage numérique).
- Équipement d'inspection (inspection visuelle).
- Métier en location (soudeur).
- Contrôle électrique et automatisation (électricité).



En fin de projet, **85 % des entreprises ont indiqué qu'elles pourraient conclure de nouvelles ententes d'affaires** grâce à ce projet.

Ce succès ouvre la voie à la réplication de ce modèle dans d'autres secteurs d'activités et pour d'autres types de matières.

Des actions concrètes ont été entreprises en 2024-2025 pour augmenter la récupération des plastiques agricoles. Le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) est passé de deux points de dépôt en 2023 à **cinq points de dépôt** en 2025.

38 %
Plastiques horticoles et autres types de plastique

24 %
Contenants de pesticides

16 %
Plastique d'ensilage

12 %
Sacs

10 %
Plastiques acéricoles

Mesure 13. Favoriser la collecte et la gestion des divers plastiques agricoles générés afin de les mettre en valeur

Afin de respecter le Règlement provincial sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et de favoriser la mise en place de nouveaux points de dépôt pour la récupération des plastiques agricoles, la CMQuébec a travaillé en partenariat avec l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord, AgriRÉCUP et les MRC de son territoire. Un sondage réalisé auprès des producteurs agricoles (78 répondants) a permis d'identifier les **cinq catégories de plastique les plus générées** par ces producteurs.

Par ailleurs, près de la moitié des répondants au sondage (44 %) ont signifié que le point de récupération des plastiques agricoles devrait être à moins de 5 km de leur résidence pour faciliter leur participation.

Grâce à ces données récoltées par la CMQuébec, la MRC de La Côte-de-Beaupré a implanté en 2025 trois nouveaux points de dépôt, où quatre catégories de plastiques agricoles sont désormais récupérées pour être recyclées.

En comparaison, seulement deux points de dépôt, situés dans l'agglomération de Québec, existaient en 2023 pour tout le territoire métropolitain. Cette avancée facilite la participation des agriculteurs et contribue à réduire l'élimination des plastiques.



Orientation 3

Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi afin de lutter contre le gaspillage des ressources

En 2024 et 2025, la CMQuébec a amorcé une **revue de littérature sur les mécanismes financiers incitatifs** en gestion des matières résiduelles, intégrant des exemples inspirants et des analyses comparatives, découlant de rencontres exploratoires avec des municipalités.



Mesure 20. Répertorier et analyser les différents mécanismes financiers incitatifs en gestion des matières résiduelles et, le cas échéant, proposer des manières innovantes en s'inspirant de différents modèles

Des exemples inspirants ont été intégrés dans une revue de littérature portant sur les mécanismes financiers incitatifs en gestion des matières résiduelles, en vue de produire un portrait-diagnostic complet.

Des rencontres exploratoires ont été réalisées avec des municipalités québécoises afin de mieux comprendre leurs initiatives écofiscales et financières et les présenter comme cas exemplaires.

Par ailleurs, plusieurs exemples provenant du Québec, du Canada et de l'international ont été ajoutés à la revue, accompagnés d'une analyse des avantages et des inconvénients pour chaque mesure fiscale.

Orientation 4

Améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération

Une étude sur la circularité des textiles, réalisée en 2025, a permis d'identifier des solutions concrètes pour réduire leur élimination, favoriser leur réemploi et leur recyclage et ainsi tendre vers l'objectif de **49 % de mise en valeur des textiles**.



Mesure 28. Optimiser la gestion du textile sur le territoire de la CMQuébec

En 2025, la CMQuébec a mandaté le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) pour analyser la filière textile, l'une des quatre matières prioritaires de la Stratégie métropolitaine en économie circulaire. L'étude, réalisée en collaboration avec CHROMA conseil, Collective Détour, l'Université Laval et le CRE Capitale-Nationale, vise à définir les flux de textiles, cartographier les acteurs et proposer des solutions pour réduire l'élimination et favoriser le réemploi et le recyclage. Cette étude est soutenue financièrement par le Secrétariat à la Capitale-Nationale. Les résultats de l'étude seront diffusés en 2026.

Orientation 5

Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables

Mesure 31. Reconnaître les bonnes pratiques des partenaires, des ICI et des municipalités qui réalisent une saine gestion des matières résiduelles

Les quatre projets mis en valeur sont : un espace de réemploi en écocentre, la récupération de plastiques agricoles dans les écocentres, une communauté de pratique en économie circulaire regroupant plus de 40 organisations, et un projet de mutualisation d'équipements et de services dans le secteur de la transformation métallique. La reconnaissance de ces bonnes pratiques vise à inspirer et mobiliser les entreprises, les municipalités et les partenaires afin de poursuivre leurs efforts pour diminuer la production de matières résiduelles et adopter des solutions durables.

En 2025, la CMQuébec a mis en lumière quatre initiatives inspirantes réalisées par des organisations du territoire et qui promeuvent la réduction des matières résiduelles et l'innovation. Ces projets, présentés sur les réseaux sociaux, ont rejoint plus de **4 800 personnes** (indicateur : couverture) sur Facebook, avec un taux d'engagement moyen de 1,78 %, tandis que LinkedIn a enregistré une moyenne exemplaire de 17,19 %.

Orientation 6

Renforcer le réseautage entre les acteurs en GMR et améliorer les connaissances afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles

Un **comité technique**, regroupant les experts en GMR de chacune des composantes de la CMQuébec, a été mis sur pied afin de renforcer la collaboration et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures du PMGMR à l'échelle du territoire métropolitain. Depuis 2024, le **comité s'est réuni à douze reprises**.

Mesure 36. Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges selon les besoins identifiés et les problématiques rencontrées en GMR

Pour améliorer la coordination et le partage des connaissances en gestion des matières résiduelles, la CMQuébec anime un comité technique réunissant un représentant par composante municipale. Ce comité assure le suivi des plans de mise en œuvre (PMO) contribuant au PMGMR et est un espace d'échanges et de concertation.

En 2024, **sept rencontres** ont permis de travailler sur la mise à jour des PMO et le suivi des mesures, notamment le déploiement de la collecte des résidus alimentaires.

En 2025, **cinq rencontres** ont permis d'analyser les données quantitatives à suivre pour mesurer des indicateurs ciblés et d'identifier les mesures prioritaires à mettre en œuvre en 2026.

Le comité technique, coordonné par la CMQuébec, est composé des membres suivants :

- Mathieu Fournier – Ville de Québec
- Marie-Andrée Saint-Pierre – MRC de La Côte-de-Beaupré (jusqu'au mois d'avril 2025)
- Mélanie Létourneau – MRC de La Côte-de-Beaupré (à partir du mois de juin 2025)
- Audrey Guillemette-Lacasse – MRC de L'Île-d'Orléans
- Émilie Forget – MRC de La Jacques-Cartier

En 2024 et 2025, la CMQuébec a **collaboré avec le MELCCFP et RECYC-QUÉBEC** et a contribué à divers dossiers en gestion des matières résiduelles par la formulation de commentaires et de recommandations.



Mesure 37. Appuyer les instances gouvernementales et collaborer étroitement avec elles pour l'atteinte des objectifs

En 2024, la CMQuébec, au nom de ses composantes, a mené plusieurs échanges avec le MELCCFP concernant la gestion des matières organiques dans les ICI et le nouveau cadre normatif sur la redistribution des redevances à l'élimination.

En 2025, elle a participé au groupe de travail piloté par RECYC-QUÉBEC sur les enjeux municipaux liés aux résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), contribuant à l'identification de solutions concrètes pour améliorer leur gestion. La CMQuébec a également transmis des commentaires dans le cadre d'une consultation réglementaire et pris part à une rencontre organisée par le MELCCFP visant à recueillir les commentaires des organisations sur des mesures à l'étude, dont une redevance spécifique sur les résidus de CRD éliminés.

Mesure 38. Réaliser des caractérisations des déchets aux deux ans pour les secteurs résidentiels et ICI du territoire

Dans un souci d'efficacité et d'économie d'échelle, la CMQuébec s'est associée à la Ville de Québec pour réaliser des études de caractérisation conjointes. Une étude de caractérisation aura lieu en 2026 et celle-ci permettra notamment de déterminer la composition des matières résiduelles éliminées au Complexe de valorisation énergétique de la Ville de Québec et de connaître la proportion de ces matières qui a un potentiel de mise en valeur par le recyclage, la biométhanisation ou la valorisation.

Depuis 2024, la CMQuébec **planifie les études de caractérisation** des matières résiduelles à venir, dont la prochaine **sera réalisée en 2026**.

Mesure 39. Mettre en œuvre le PMGMR, en assurer la surveillance et le suivi

Les plans de mise en oeuvre (PMO) détaillent les actions qui seront réalisées localement pour atteindre les objectifs du PMGMR 2024-2031.

Le guide d'accompagnement produit par la CMQuébec propose une structure claire et introduit un système de suivi et de reddition de compte pour mesurer l'avancement et la performance des actions. Bien que non obligatoire, le PMO est un outil stratégique qui favorise la coordination régionale et le suivi du PMGMR.

La CMQuébec a produit et adopté en 2025 **un guide d'accompagnement, à l'attention de ses composantes, pour la mise à jour des plans de mise en oeuvre** (PMO) du PMGMR.

En parallèle, la CMQuébec a analysé trois des quatre PMO mis à jour et a formulé des recommandations.

Ce travail marque un tournant : un mécanisme structuré de suivi basé sur des données quantitatives est en déploiement, garantissant une gestion transparente et orientée vers les résultats.

La CMQuébec soutient ses municipalités dans la modernisation de la collecte sélective et de la consigne.

Mesure 40. Collaborer et assurer une communication étroite avec les Organismes de gestion désignés (OGD) afin d'assurer le succès du déploiement de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne

Depuis 2024, la CMQuébec collabore étroitement avec les Organismes de gestion désignés pour soutenir les municipalités dans le processus de modernisation de la collecte sélective et de la consigne.

Plusieurs échanges et rencontres ont eu lieu notamment avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) afin de s'assurer que les besoins et les attentes des municipalités du territoire soient considérés dans les services offerts par l'organisme.

Une rencontre avec Consignaction et les composantes a également été réalisée en 2024 afin de collaborer à l'implantation des nouvelles bannières Consignaction et Consignaction+ sur le territoire, notamment en recommandant aux municipalités, lorsque nécessaire, des modifications à la réglementation municipale.

Des rencontres de suivi se poursuivront en 2026.

MERCI!

La contribution de l'ensemble des partenaires, des composantes et des municipalités a été déterminante dans la mise en œuvre du PMGMR en 2024 et 2025.



Pour en savoir plus

Consultez le PMGMR 2024-2031 (Rive-Nord) sur notre site Internet.

Pour rester à l'affût de l'actualité métropolitaine et nos différentes publications, abonnez-vous à notre infolettre.

ABRÉVIATIONS

AQMAT	Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction
ACQ	Association de la construction du Québec
APCHQ	Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec
CERIEC	Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire
CÉTEQ	Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec
CEGQ	Corporation des entrepreneurs généraux du Québec
CRD	Construction, rénovation, démolition
CRE-CN	Conseil régional de l'environnement – Capitale-Nationale
CTTÉI	Centre de transfert technologique en écologie industrielle
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
ERE	Éducation relative à l'environnement
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec
PMGMR	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
PMO	Plan de mise en œuvre
RÉCO / ASF	Architecture sans frontières Québec
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RRGMRP	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
RRVPE	Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises
3RVE	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
SQI	Société québécoise des infrastructures
UMQ	Union des municipalités du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles
ZEM	Zone économique métropolitaine

Communauté métropolitaine de Québec

BILAN EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2025